



Ma sécurité : ma responsabilité!

La « *Semaine de la sécurité civile* » aura lieu du 6 au 12 mai 2018. Il s'agit d'une initiative de sensibilisation d'envergure nationale qui a lieu chaque année, depuis 1996.

### Pour qui ?

Le concept de base est que la **sécurité civile** est l'ensemble des actions et des moyens mis en place à **tous les niveaux de la société** et que chacun des **citoyens** devrait se sentir concerné.

- Le sous-thème de 2018 est : **Plus d'autonomie, moins de soucis !**

**Le citoyen est donc le premier responsable de sa sécurité.** En situation d'urgence ou de sinistre, il revient au citoyen d'assurer sa propre sécurité, celle de sa famille et la sauvegarde de ses biens.



Pour notre municipalité, même si ce n'est pas qu'à nous de voir à nous préparer, on s'est doté d'un *Plan de sécurité civile* depuis plusieurs années. Nous avons prévu des éléments clés pour nous aider à intervenir en cas de besoin :

- Une équipe d'intervention formée de tout le personnel municipal et de plusieurs citoyennes et citoyens qui se sont portés(es) volontaires pour nous aider dans différentes *missions*. Tout un chacun a un rôle bien défini au plan.
- Des locaux sont prévus où se dérouleraient les activités d'intervention prévues, comme la *Coordination de mesures d'intervention* et les *Services aux personnes sinistrées*, notamment l'hébergement temporaire. Des ententes de prêts de locaux ont aussi été conclues avec des organismes du milieu et les municipalités voisines en cas de besoin.
- Un Bottin d'urgence et de ressources « étoffé » a été produit. Ce bottin comprend les ressources que nous avons jugées pouvant être nécessaires en cas d'intervention.

Pour notre population, La *Semaine de la sécurité civile* vous incite à prendre trois mesures toutes simples afin d'être préparée à faire face à divers types d'urgence. Ce sont :

- Connaitre les risques.
- Préparer un plan d'urgence.
- Avoir une trousse d'urgence 72h. Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de faire des réserves d'eau et de nourriture non périssable et d'avoir sous la main les articles essentiels qui composent votre trousse d'urgence. Les provisions d'eau et de nourriture devraient être suffisantes pour vous permettre d'être autonome pendant les **3 premiers jours** d'un sinistre par exemple une [panne de courant prolongée](#). D'où le sous thème de cette année : *Plus d'autonomie, moins de soucis !*

Profitez-en pour en faire une activité familiale et faire un choix d'éléments intéressants pour votre trousse.

Les liens Internet ci-dessous traitent de la Semaine de la Sécurité civile et expliquent comment se préparer :

[www.preparez-vous.qc.ca](http://www.preparez-vous.qc.ca)

[www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca) (onglet sécurité civile).